



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : 3.7.2019
Tess Burton
Débat d'orientation
sur l'agriculture biologique

3

MOTION

La Chambre des Députés,

considérant

- l'accord de coalition 2018-2023 qui retient que « Dans l'esprit des conclusions de la stratégie de la troisième révolution industrielle, la politique agricole intégrera la qualité des produits et l'économie circulaire comme objectifs fondamentaux. Elle accordera une attention particulière à la préservation des richesses naturelles et, au niveau de la production agricole, à la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'importation d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires. » ;
- que le Gouvernement s'est fixé l'objectif « d'atteindre au moins 20% des surfaces agraires exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025 » et que « le nouveau plan d'action biologique fixera un objectif à long terme - 100% à l'horizon 2050 » ;
- que le pourcentage de la surface agricole utile exploitée en agriculture biologique ne s'est accru que très lentement au cours des dix années passées pour atteindre 4,4% en 2018 ;
- que les défis auxquels les agriculteurs doivent faire face sont multiples et qu'une transition des exploitations conventionnelles vers une agriculture biologique leur demande des efforts très substantiels ;

invite le Gouvernement

- à analyser de manière détaillée le potentiel de développement de la filière bio au Luxembourg ;

- à analyser les entraves éventuelles à la transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique ;
- à développer le nouveau plan d'action en faveur de l'agriculture biologique ensemble avec tous les acteurs concernés et de prévoir les moyens financiers à la hauteur des ambitions et un monitoring annuel transparent à l'accompagnement de la mise en œuvre de celui-ci ;
- à analyser et adapter les primes versées dans le secteur de l'agriculture biologique afin d'assurer que l'agriculture biologique soit l'option la plus avantageuse en matière d'aides publiques ;
- à investir de manière conséquente dans la recherche dans le domaine de l'agriculture biologique ;
- à évaluer le système de conseils agricoles, afin de renforcer ceux-ci en garantissant leur cohérence ;
- à intégrer des cours dédiés à l'agriculture biologique aussi bien dans la formation de base que dans la formation continue des agriculteurs et d'en augmenter l'offre ;
- à analyser le comportement actuel des consommateurs, du commerce et de la restauration afin d'identifier les leviers qui permettront d'accroître la demande pour les produits issus de l'agriculture biologique ;
- et à introduire un minimum obligatoire de produits bio dans le secteur de la restauration collective sous contrôle des pouvoirs publics.

A. F. Beney

Claude Haegen

Tess Burton

GUSTY GRAAS

Tess Burton

GUSTY GRAAS

Gilles Baum